



N° CP 8<sup>e</sup>/04-07  
Séance du 19 JAN. 2007

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
PROGRAMME INTERREG III - BOURSE AUX STAGES ET  
ECHANGES FAMILIAUX DANS LA REGION DU RHIN SUPERIEUR  
PROJET D'AVENANT  
(RECTIFICATIF)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du 8 décembre 2006-8<sup>e</sup>/97-06,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ prend acte de la communication et autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention relative au projet Bourse aux stages et rencontres individuelles d'enfants.



Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH